

CAPL DU 14/06/2012

RECOURS DE NOTE CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Sur les 6 recours Contrôleurs 2^{ème} classe, un seul était FGP, les autres FF.
Deux ont obtenu une majoration de + 0,02 , dont celui FGP.
Un a obtenu + 0,01
Les 3 autres ont obtenu une modification de l'appréciation littérale.

Les deux dossiers Contrôleurs 1^{ère} classe étaient FF.
Un a obtenu + 0,02
L'autre, +0,01

Sur les 9 recours Contrôleurs Principaux , deux étaient FGP, les autres FF.
Deux ont obtenu + 0,02 (1 FF ET 1 FGP)
Un dossier FF a obtenu + 0,01
6 dossiers n'ont rien obtenu.

ANALYSE :

La différence de culture entre les deux filières, ainsi que certaines règles distinctes, ne permettent pas un traitement équitable des recours de note des contrôleurs des finances publiques, dans cette CAPL.

En effet, le rapport du Chef de service notateur, dans la FGP est beaucoup plus direct et concret que dans la filière fiscale.

Cela peut pénaliser la défense du dossier.

A l'inverse en FF, ce rapport est plus stéréotypé, ressemblant à une réponse type.

Il verrouille la procédure, ferme la porte pour une majoration, dissuade d'aller au TRIBUNAL ADMINISTRATIF, tant il est motivé en Droit sur une base légale.

Son caractère caricatural, permet de lui ôter de la crédibilité, et le CAPiste, peut davantage rétablir des vérités.

Maintenant, la défense des recours de note, est un exercice redoutable dans les deux filières et les élus FO DGFIP 66, ont été particulièrement accrocheurs et efficaces.

Pour l'obtention d'un + 0,06, on peut demander un avis favorable au Président de la CAPL, seulement en FGP.

Les textes l'interdisent pour la FF, à notre grand regret..

La Direction a dû appeler la DG à ce sujet en cours de CAP, car nous avons une demande FF de + 0,06 tout à fait pertinente..

L'harmonisation par le haut n'a pas eu lieu dans ce domaine.

Le fonctionnement FGP était plus favorable, il n'a pas été étendu à la FF.

N'oublions pas qu'avant la fusion, il n'y avait qu'une Commission Nationale d'évocation, en la matière, pour la FF..

Désormais tous les **CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES BENEFICIENT D' UN RECOURS EN CAP CENTRALE EN MATIERE DE NOTATION.**

C'est une **GRANDE AVANCEE OBTENUE PAR FO DGFIP POUR LES COLLEGUES FF**

Des discussions sont en cours au niveau national, sur le sujet.

Un nouveau système devrait voir le jour.

En lisant notre liminaire, vous mesurerez les enjeux de cette réforme.

FO DGFIP se bat pour le **MAINTIEN DE LA NOTE CHIFFREE.**

Et pour un traitement équitable de tous les agents.

Notre délégation était composée de :

Claude MICOLAU Titulaire CP

Mireille JUAN Titulaire C 1

Thierry DELALANDE Suppléant C 1

Henri VILARO expert

Bernard MARTI expert

Remarque : Bien évidemment pour des raisons de déontologie et de confidentialité, nous ne donnons aucun nom, des dossiers concernés.

Les intéressés ont été prévenus des résultats par nos soins dans la discrétion absolue.